

RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 20 25

ANNEXE N °4 : DIRECTION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT Gestion des Eaux Pluviales Urbaines



SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE PUBLIQUE	2
I. SECURISER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE GESTION DE L'EAU - OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE QUALITE AU MEILLEUR COUT	2
A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA POLITIQUE DE L'EAU POTABLE EN 2024	3
B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT EN 2024	4
LA COMMUNICATION OPERATIONNELLE	5
LES ACTIONS PAR CELLULE	5
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ASSAINISSEMENT	9
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EAU POTABLE	13
II. UN NOUVEL ENJEU D'HYDRAULIQUE URBAINE : METTRE EN PLACE UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES ADAPTEE AU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL POUR LIMITER LES INONDATIONS FREQUENTES	17

I

II. UN NOUVEL ENJEU D'HYDRAULIQUE URBAINE : METTRE EN PLACE UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES ADAPTÉE AU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL POUR LIMITER LES INONDATIONS FRÉQUENTES

• Les objectifs de l'Agglo pour cette compétence

La communauté d'agglomération assume pleinement désormais les compétences en matière de gestion des eaux pluviales et prévention des inondations.

L'Agglo Centre Littoral est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). D'autre part, l'agglo est désormais, depuis le 1^{er} janvier 2020, en charge de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPUR) qui correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Suite au vote du rapport d'évaluation des charges transférés concernant la compétence gestion des eaux pluviales le 29 novembre 2019, les attributions de compensation ont été modifiées en conséquence par le Conseil Communautaire de l'Agglo le 9 avril 2021, ce qui a permis de mettre en place les masses budgétaires dans lesquelles s'inscrivent ce ROB

La CACL est désormais pleinement opérationnelle en termes de gestion de la compétence Gestion des eaux pluviales.

L'Agglo s'est fixée les objectifs suivants :

- Contrôler, entretenir et améliorer les réseaux d'eaux pluviales communaux afin d'améliorer leurs capacités de collecte et d'évacuation des eaux pluviales
Les études diagnostic réalisées depuis 2017 montrent en effet que de nombreux ouvrages présentent des sous-dimensionnements et des incohérences qui génèrent des inondations lors des pluies très fréquentes. L'encombrement des fossés et des canaux par une végétation envahissante et l'obstruction des réseaux enterrés par les déchets aggravent les inondations.
- Contrôler les écoulements et les ouvrages pluviaux situés sur le foncier privé afin de préserver les capacités d'évacuation conformément à la réglementation en vigueur, notamment au droit des aménagements projetés
- Intervenir pour rétablir les écoulements et entretenir les canaux sur les terrains privés lorsque l'intérêt général le justifie et est validé par l'Etat (arrêté Préfectoral)
- Finaliser le PAPI d'intention de l'Agglo
- Approuver le zonage pluvial conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
- **Recettes financières mobilisables pour les compétences GEPUR et GEMAPI** La compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPUR) ne dispose pas, contrairement à d'autres compétences (telles que l'assainissement, l'eau potable, la gestion des déchets) de recettes propres.

Le service des Eaux Pluviales Urbaines est un service public administratif financé par les fonds propres de la collectivité. Les transferts de charge via la révision des attributions de compensation aux communes, sont la seule source de financement pour le fonctionnement du service.

La compétence GEMAPI est financée par les transferts de charges des organismes ou collectivités qui exercent des missions relevant de cette compétence.

Les missions GEMAPI réalisées par les communes ont été intégrées à l'évaluation des charges de la compétence GEPU.

Il n'a pas été identifié d'autres structures exerçant des missions relevant de la GEMAPI.

Il est possible de mettre en place une taxe « GEMAPI » plafonnée à 40€ par habitant soit environ 5 000 000€ par an et répartie sur les taxes existantes.

Il est possible de facturer au propriétaire les dépenses engagées pour assurer l'entretien qui est à leur charge via une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG).

A noter que dans les DOM il n'y a pas de cours d'eau privé comme en Métropole. Tous les cours d'eau appartiennent à l'Etat qui doit assurer leur entretien régulier afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Ces deux modes de financement (taxe GEMAPI et facturation au propriétaire) ne sont pas cumulables.

Des subventions peuvent être mobilisées.

L'office de l'eau peut financer des projets qui entrent dans sa programmation.

Les fonds FPRNM, les fonds européens et le FONDS VERT peuvent être mobilisés pour des études et des travaux figurant dans un programme PAPI (le financement des réseaux d'eau pluviale est exclu, seuls les ouvrages destinés à prévenir les inondations exceptionnelles sont éligibles à condition que les bénéfices apportés soient supérieurs au coût de travaux).

- **Budget**

Le budget est basé sur le montant des charges transférées votées le 29 novembre 2019 par la CLECT soit un montant de 6 459 631 € réparti comme suit :

	Cayenne	Macouria	Matoury	Montsinéry Tonnégrande	Rémire - Montjoly	Roura	Total
Curage canaux	890 596 €	110 389 €	192 146 €	13 564 €	486 366 €	12 371 €	1 705 432 €
Débroussaillage fossés structurants	497 773 €	67 621 €	137 680 €	4 313 €	151 777 €	10 699 €	869 863 €
Réparations	1 178 525 €	50 999 €	157 651 €	6 363 €	130 661 €	11 674 €	1 535 873 €
Hydrocurage	324 769 €	11 344 €	18 564 €	19 €	5 026 €	123 €	359 845 €
Entretien bassins rétention	46 527 €	10 291 €	8 441 €		15 724 €		80 983 €
divers	50 000 €						50 000 €
Total Entretien	2 988 190 €	250 644 €	514 480 €	24 259 €	789 554 €	34 867 €	4 601 994 €
Investissement	1 083 870 €	170 347 €	99 108 €	2 647 €	474 776 €	26 889 €	1 857 637 €
Total	4 072 060 €	420 991 €	613 588 €	26 906 €	1 264 330 €	61 756 €	6 459 631 €

- **Programmation 2025**

- a. **Entretien et travaux d'urgence sur les ouvrages pluviaux**

L'entretien et les travaux urgents sur les ouvrages pluviaux seront réalisés à hauteur du budget prévu (cf. tableau ci-dessous) conformément aux montants alloués pour chaque commune.

Les interventions concernent les ouvrages pluviaux communaux qui ont été transférés à la CA CL. Des interventions peuvent être réalisées sur des ouvrages privés dès lors que l'intérêt général est démontré.

Un budget de 3 100 000€ est dédié à l'entretien des ouvrages (curage des fossés et canaux, hydrocurage des canalisations) et aux travaux d'urgence.

- b. **Programme de travaux d'hydraulique pluviale visant à résorber les inondations fréquentes**

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales finalisé en 2022 et en cours d'approbation comporte un programme de travaux visant à résorber les inondations fréquentes d'un montant de 56 314 478€ réparti comme suit principalement :

- **Cayenne : 39 620 328€**

- **Matoury : 10 208 150€**
- **Rémire-Montjoly : 1 941 000€**
- **Macouria : 4 545 000€**

Le schéma directeur concerne les ouvrages pluviaux principaux correspondant aux axes d'écoulement majeurs. Les travaux consistent à rétablir les axes d'écoulement des eaux qui ont été réduits ou interrompus par des ouvrages sous-dimensionnés ou des remblais. Des travaux complémentaires non étudiés dans le schéma directeur seront à prévoir.

En 2025 un budget de 1 130 236€ d'euros pourrait être alloué à la réalisation d'études hydrauliques et d'études d'Avant-Projet visant à réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

ETUDES			
Rétablissement des continuités hydrauliques à Suzini	Redimensionnement pluvial à Maillard	Déviation de la Crique Hôpital	Redimensionnement du canal saint Christophe
Retablissement exutoire Loussais	Redimensionnement collecteur Magellan tranche 1	Redimensionnement collecteur Magellan tranche 2	Reprise secteur Becker_autochtone_mandela
Reprise secteur nelson mandela balata	Rétablissement exutoire Mortin BS589	Rétablissement buse SADECKI	Redimensionnement Beauregard
Redimensionnement VENDOME	Redimensionnement GRENADILLES-AMES CLAIRES	Redimensionnement MARCHE CAYENNE	Redimensionnement AVENUE DE GAULLE
Redimensionnement OH MOGES	Rétablissement secteur MANGO	Exutoire ZEPHYR	Renforcement canal LACROIX
Redimensionnement TROUBIRAN	Hydraulique AMES-CLAIRES		

Un budget de 1 800 000 euros pourrait être alloué à la réalisation de travaux d'hydrauliques pluviales. Ces travaux concerneront les secteurs ayant fait l'objet d'études hydrauliques et d'études de maîtrise d'œuvre lancés en 2022 dans la mesure de la faisabilité technique et financière.

TRAVAUX		
Déviation de la Crique Hopital	Redimensionnement collecteur Magellan tranche 2	Reprise secteur Becker_autochtone_mandela
Reprise secteur nelson mandela balata	Rétablissement buse SADECKI	Redimensionnement Beauregard
Redimensionnement GRENADILLES-AMES CLAIRES	Redimensionnement MARCHE CAYENNE	Redimensionnement OH MOGES
Exutoire ZEPHYR	Hydraulique AMES-CLAIRES	

c. Travaux d'urgence de réhabilitation et mise aux normes de l'ouvrage Vanne Laussat

d. Réfection des avaloirs du centre-ville de Cayenne

e. Mise en œuvre de techniques de génie végétal dans les canaux urbains de l'agglomération littorale destinées à améliorer les écoulements et optimiser les coûts d'entretien

Cette action a obtenu une subvention européenne LIFE dans le cadre d'un appel à projet de l'Office français pour la biodiversité (OFB) concernant le projet ARTISAN : Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'adaptation Fondées sur la Nature. Doté d'un budget total de 16,7M€ ce projet s'appuie sur 28 partenaires (dont la CACL) qui, ensemble, vont travailler à démontrer que tous les territoires peuvent mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature (SAFN).

Le projet de la CACL a pour objectifs de :

- Améliorer le fonctionnement hydraulique de ces ouvrages et par là réduire les risques d'inondation accrus par le réchauffement climatique - Maîtriser les coûts liés à l'entretien de ces ouvrages
- Restaurer les fonctionnalités écologiques des trames bleues en zone urbaine
- Réduire les impacts sur les milieux naturels aquatiques en aval des zones urbaines - Améliorer le cadre de vie des habitants

Ce projet comporte plusieurs étapes :

1 : Etude technique de définition d'aménagements expérimentaux basés sur des techniques de génie végétal dans les canaux urbains de l'agglomération littorale destinés à améliorer les écoulements et optimiser les coûts d'entretien. Cette étude a été réalisée en 2020 et 2021.

2 : Mise en œuvre d'expérimentation sur des tronçons pilotes

3 : Aménagement et entretien de techniques de génie végétal sur 2,3 km de canaux

4 : Rédaction d'un guide à destination des aménageurs

Coût total de l'action	Contribution de la CACL	Participation de l'Europe
496 950€	198 780€	298 170€

Cette action se déroule en 4 phases de 2020 à 2027. Elle a fait l'objet d'un programme de financement pluriannuel.

Une subvention Fonds Verts d'un montant de 161 000€ a été obtenue pour compléter le financement de la première tranche de travaux.

En 2024, la première tranche de travaux a été réalisée pour un montant de 194 942€ dont 38 982,60€ financé par la CACL en fond propre.

f. Programme d'Action pour la prévention des inondations

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

Le programme d'actions du PAPI d'intention est en cours de réalisation et se poursuivra en 2023 conformément à la convention signée le 19 juillet 2021.

Le programme du PAPI d'intention, préalable au PAPI, comporte 26 actions.

AXE	n°	Action	Maître d'ouvrage	Coût	Avancement Programmation 2023
0	A	Animation du PAPI : 1 ETP durée 2 ans	CACL	100 000 €	En cours
0	B	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des cahiers des charges des études techniques	CACL	10 000 €	Terminé en 2023
1	A	Equipements de mesures de débits de crue de petits bassins versants type (6 stations) et moyens cours d'eau (3 stations) et exploitation (3 ans)	OEG	400 000 €	Terminé en 2024
1	B	Equipements de mesures de hauteurs d'eau (10 stations) dans les marais et exploitation (3 ans)	CACL	100 000 €	En cours
1	C	Remise en service du marégraphe de Dégrad des Canes	ETAT/FLAG	10 000 €	
1	D	Etude préalable à la mise en place de Programme de recherche sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides littorales	OEG	20 000 €	
1	E	Mise à jour de l'atlas des zones inondables (AZI) au droit des zones urbaines, TRH et zones à urbaniser de Roura et Montsinéry-Tonnegrande	ETAT	100 000 €	
1	F	Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations	CACL	100 000 €	En cours
1	G	Cartographie pour la gestion de crise dans les zones urbaines couvertes par un PPRi	CACL	5 000 €	2023
1	H	Enquête enjeux hors zone urbaine et territoires ruraux habités	CACL	10 000 €	2023
1	I	Etude pour la création de repères de crues	CACL	12 000 €	2023
1	J	Etude hydraulique pour élaboration de la stratégie et du programme d'action du PAPI, analyse coût-bénéfice, évaluation environnementale et rédaction du PAPI	CACL	250 000 €	En cours
1	K	Formation des élus et ST communes et CACL aux risques inondation et à la gestion de crise	CACL	10 000 €	2025

1	L	Campagne de communication auprès du grand public et concertation PAPI	CACL	30 000 €	2025
1	M	Sensibilisation des scolaires aux inondations (prévention, crise, mécanismes physiques)	DGTM	205 000 €	
2	A	Étude pour la création d'un système d'avertissement Local aux inondations	CACL	30 000 €	Terminé en 2022
3	A	Etude de définition d'un système d'alerte population	CACL	10 000 €	En cours
4	A	Création et diffusion d'une plaquette information sur les servitudes d'écoulement pluvial	CACL	5 000 €	Terminé en 2021
4	B	Etude de faisabilité technique financière et réglementaire d'aménagements résilients en zone inondable sur le territoire démonstrateur Crique Fouillée	CACL	80 000 €	En cours
5	A	Inventaire des habitations soumises à des inondations très fréquentes, diagnostic de vulnérabilité, étude de faisabilité de mise hors d'eau/protection, évaluation du coût de destruction	CACL	20 000 €	Terminé en 2024
6	A	Etude amélioration des écoulements dans les canaux/cours d'eau	CACL	40 000 €	Terminé en 2021/2022
7	A	Étude pour la réhabilitation et le confortement de l'aménagement hydraulique Laussat, dossier d'autorisation et étude de danger	CACL	30 000 €	
TOTAL				1 577 000 €	

Financiers	%	Montant
FPRNM	56%	881 000 €
OEG	15%	235 000 €
CACL	20%	311 200 €
CTG	5%	80 000 €
EPFAG	1%	12 000 €
BOP 181	3%	50 000 €
Comité des assureurs	0,5%	7 800 €

Cette opération a fait l'objet d'un programme de financement pluriannuel pour un montant total de 310 000 € sur le budget de la CACL.

Son budget prévu pour 2025 est de 27 000€.